



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sarcelles, 7 janvier 2025

## **Chèques-Vacances en fin de validité ? Bonne nouvelle, il est possible de les prolonger !**

Voici une information destinée à tous ceux qui ont bénéficié de Chèques-Vacances et qui n'ont pas encore pu les utiliser. L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) permet aux bénéficiaires de Chèques-Vacances en fin de validité au 31 décembre 2024 de les échanger jusqu'au 31 mars 2025. Une démarche simple qui permet de prolonger de 2 ans leur validité. A partir de cette année, il est possible d'échanger gratuitement ses Chèques-Vacances Classic vers des Chèques-Vacances Connect, pour en profiter encore plus facilement. Il serait donc dommage de s'en priver.

### **Comment échanger les Chèques-Vacances en fin de validité ?**

#### **La démarche pour les Chèques-Vacances Classic (Chèques-Vacances en version papier)**

##### **Étape 1 : vérifier que les Chèques-Vacances sont éligibles à l'échange**

**Les Chèques-Vacances portant le millésime 2022, valables jusqu'au 31 décembre 2024, peuvent être échangés jusqu'au 31 mars 2025.** Une démarche qui permet d'allonger leur validité de 2 ans ! La seule règle : que la valeur faciale totale des Chèques-Vacances représente 30 € ou plus.

##### **Étape 2 : procéder à l'échange**

Les détenteurs de Chèques-Vacances éligibles peuvent se rendre sur le site [leguide.ancv.com](https://leguide.ancv.com), rubrique « Mes services > Echanges », pour procéder à l'échange en quelques étapes :

- Créer un compte sur le site
- Saisir la demande
- Éditer les documents d'accompagnement nécessaires
- Envoyer par courrier recommandé ses Chèques-Vacances, accompagnés des documents édités, au centre de traitement. Le cachet de la poste fait foi de la date de la demande d'échange.

##### Frais d'échange :

Chèque-Vacances Classic vers Chèque-Vacances Classic : 10 euros par demande

Chèque-Vacances Classic vers Chèques-Vacances Connect : Gratuit

#### **La démarche pour les Chèques-Vacances Connect (Chèques-Vacances numériques)**

La procédure d'échange est sensiblement identique, à la différence qu'il suffit de se connecter à son compte Chèques-Vacances Connect et d'aller dans la rubrique « Mes Services / Échanges ».

### Frais d'échange :

Chèque-Vacances Connect vers Chèque-Vacances Classic : 10 euros par demande

Chèque-Vacances Connect vers Chèque-Vacances Connect : Gratuit

### **Des outils d'accompagnement en ligne pour faciliter les démarches des bénéficiaires**

- Un service échanges sur le site [leguide.ancv.com](http://leguide.ancv.com)
- Des pages d'aide pour orienter et conseiller les bénéficiaires sur le site [cheque-vacances.com](http://cheque-vacances.com)

### **Les Chèques-Vacances ne sont jamais vraiment périmés**

Les Chèques-Vacances sont valides jusqu'au 31 décembre de la deuxième année suivant leur année d'émission, attestée par le millésime qu'ils portent. Cette durée de validité est particulièrement favorable pour un titre de paiement social. Si la période de validité des Chèques-Vacances a déjà été renouvelée, pas d'inquiétude ! Il est toujours possible de prolonger leur vie à nouveau, par le même procédé.

### **BON A SAVOIR**

Il est désormais possible **d'échanger gratuitement**, à tout moment, ses Chèques Vacances Classic vers des Chèques Vacances Connect. Ainsi, il sera d'autant plus facile de les utiliser pour acheter des billets de train, d'avion ou toute autre prestation auprès des professionnels qui ont fait le choix de la digitalisation.

### **A propos de l'ANCV**

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), établissement public de l'État, est chargée de la mission de service public consistant à favoriser l'accès du plus grand nombre aux vacances. L'ANCV met en œuvre cette mission au moyen d'une gamme de services et d'aides :

- le Chèque-Vacances, titre de paiement destiné à payer les prestations de service liées aux vacances et aux loisirs, qui bénéficie à 4,9 millions de salariés, d'agents publics, de travailleurs indépendants et de chefs d'entreprise, soit 11 millions de personnes en comptant les membres de leurs familles. Il est attribué par les employeurs ou par les organismes sociaux, notamment les comités sociaux et économiques, selon un critère social : les bénéficiaires dont la rémunération est la plus faible reçoivent davantage de Chèques-Vacances ;
- les aides de l'action sociale, qui ont permis de soutenir en 2023 le départ en vacances de 273 000 personnes fragiles : familles en situation de précarité, jeunes des quartiers populaires ou en insertion, seniors isolés, personnes en situation de handicap, de dépendance ou gravement malades, femmes victimes de violences, enfants et jeunes protégés... Ces aides sont mises en œuvre en partenariat avec plusieurs milliers d'associations, de collectivités territoriales et d'organismes sociaux, qui accompagnent les bénéficiaires sur le terrain. L'ANCV consacre l'intégralité des excédents de l'activité du Chèque-Vacances à ces aides.

### **Contacts presse**

**Rumeur Publique** : [ancv@rumeurpublique.fr](mailto:ancv@rumeurpublique.fr) - Jade Pérignon 07 70 28 59 95, Olivier Astorg 06 16 31 35 09, Nancy Rosamond 06 24 92 78 58

**ANCV** : Muriel Droin - [mdroin@ancv.fr](mailto:mdroin@ancv.fr) - 01 34 29 51 94